



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-502

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-11-23-00002 - Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-410 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise 38 bis rue Pasteur à ONNAING (59264) (2 pages)

Page 4

Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France /

R32-2023-11-13-00019 - **????**Désignation qualité de mandataire de certification Chambersign, aux fins de recueillir les pièces et de signer les dossiers de demande de Certificats des opérateurs(rices) habilité(e)s ChamberSign, et d'effectuer les demandes de révocation des Certificats, au sein de la CCI locale (1 page)

Page 7

R32-2023-11-13-00020 - délégation de signature (4 pages)

Page 9

R32-2023-11-13-00022 - délégation de signature (8 pages)

Page 14

R32-2023-11-13-00023 - délégation de signature (2 pages)

Page 23

R32-2023-11-13-00025 - délégation de signature (6 pages)

Page 26

R32-2023-11-13-00018 - délégation de signature à Monsieur Christophe HOUBERT, Directeur Régional de la Formation, à effet de signer toutes demandes de subvention ou toutes candidatures à appel à projets se rapportant aux activités de formation de la CCI de région Hauts-de-France. (6 pages)

Page 33

R32-2023-11-13-00024 - délégation de signature à Monsieur Jérôme PETIT LE GALLO, Directeur Exécutif de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des actes ci-après énoncés et se rapportant à l'activité de la CCI Locale de l'Oise (2 pages)

Page 40

R32-2023-11-16-00004 - délégation de signature aux collaborateurs, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à Mme Christine TROTIGNON, Secrétaire générale, à effet de signer, les actes **??**concernant la mise en œuvre d'actions judiciaires et des modes alternatifs de règlements des litiges**??** (2 pages)

Page 43

R32-2023-11-13-00021 - délégation de signature aux collaborateurs, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, à effet de signer, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux (4 pages)

Page 46

R32-2023-11-13-00017 - délégation de signature aux collaborateurs de la CCI, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services (4 pages)

Page 51

R32-2023-11-21-00049 - délégation permanente de signature à Madame Christine TROTIGNON, Secrétaire Générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général (4 pages)

Page 56

R32-2023-11-13-00016 - délégation permanente de signature à Monsieur Ferenc SZILAGYI, Directeur Général des Ports de Lille, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Anne LETOCART, Secrétaire Générale, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité des concessions des Ports de Lille (2 pages)

Page 61

**Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Hauts-De-France /**

R32-2023-03-22-00007 - ARRÊTE DE COMMISSIONNEMENT DE MME MELINDA MOKHTAR (2 pages)

Page 64

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-11-23-00002

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-410 portant
constat de cessation définitive d'activité et
caducité de licence de l'officine de pharmacie
sise 38 bis rue Pasteur à ONNAING (59264)

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-410 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise 38 bis rue Pasteur à ONNAING (59264)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.5125-22 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS Hauts-de-France (M. Gilardi Hugo) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 1948 autorisant la création d'une officine de pharmacie à ONNAING (59264) et attribuant le numéro de licence 59#000648 à ladite officine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 8 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu le courriel, en date du 16 novembre 2023, par lequel Madame Marie-Odile ALEXANDRE déclare la cessation définitive, à compter du 31 décembre 2023 à minuit, de l'activité de l'officine de pharmacie exploitée en nom propre et située à ONNAING (59264), 38 bis rue Pasteur ;

Considérant qu'en application de l'article L.5125-22 du code de la santé publique, la cessation définitive de l'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de sa licence qui doit être constatée par le directeur général de l'ARS par arrêté ;

ARRETE

Article 1 – Est constatée, au 31 décembre 2023 à minuit, la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à ONNAING (59264), 38 bis rue Pasteur.

Article 2 – La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à ONNAING (59264), 38 bis rue Pasteur, entraîne la caducité de la licence enregistrée sous le numéro 59#000648.

Article 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- D'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS Hauts-de-France, 556, avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE ;

- D'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP ;

- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 4 – Le présent arrêté sera notifié à Madame Marie-Odile ALEXANDRE.

Article 5 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **23 NOV. 2023**

Pour le directeur général et par délégation,
Le sous-directeur de la performance, de
l'efficience, de la qualité de l'offre de soins
et des produits de santé/biologie



Emmanuel SINNAEVE

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00019

Désignation qualité de mandataire de certification Chambersign, aux fins de recueillir les pièces et de signer les dossiers de demande de Certificats des opérateurs(rices) habilité(e)s ChamberSign, et d'effectuer les demandes de révocation des Certificats, au sein de la CCI locale

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu l'élection des Présidents des CCI locales Aisne, Amiens-Picardie, Artois, Grand Hainaut, Grand Lille, Littoral Hauts-de-France et Oise du 22 novembre 2021,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Désigne :

En qualité de mandataire de certification Chambersign, aux fins de recueillir les pièces et de signer les dossiers de demande de Certificats des opérateurs(rices) habilité(e)s ChamberSign, et d'effectuer les demandes de révocation des Certificats, au sein de la CCI locale ci-après désignée :

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
ARTOIS	Jean-Marc DEVISE	Président
	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
GRAND HAINAUT	Bruno FONTAINE	Président
	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE	Aurélie VERMESSE	Présidente
	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	François LAVALLEE	Président
	Jean-Charles LAUTH	Directeur Exécutif
AISNE	Olivier JACOB	Président
	Rodolphe RICHEZ	Directeur Exécutif
OISE	Philippe BERNARD	Président
	Jérôme PETIT LE GALLO	Directeur Exécutif
AMIENS-PICARDIE	Fany RUIN	Présidente
	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature.

Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023



Philippe HOURDAIN
Président

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00020

délégation de signature

DECISION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale d'installation de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs désignés dans le tableau ci-dessus à effet de signer,

Dans les conditions suivantes et dans le périmètre de la CCIR Hauts-de-France :

Administration du :

- **personnel soumis au statut du personnel administratif des CCI (ci-après personnel statutaire)**
- **du personnel de droit privé affecté aux services consulaires en application de l'article L 712-11 du code de commerce (ci-après salariés de droit privé),**

Ci-après ensemble dénommés « le personnel »

- Tous certificats de travail
- Toutes attestations pôle emploi et déclarations sociales notamment auprès de l'URSSAF
- Toutes mises en paiement de la paie et des charges sociales
- Tout document administratif lié à la gestion administrative du personnel et notamment les attestations de salaire, de couverture frais de santé (Hors lettres d'engagements, contrats de travail et avenants)

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions visées ci-après :

Gestion de la situation individuelle du personnel

- Les décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de la situation individuelle du personnel permanent ou à durée déterminée, et notamment lancement de la procédure de recrutement, signature de la lettre d'engagement ou du contrat de travail et de leurs avenants éventuels,
- Les décisions individuelles concernant le fonds social consulaire : octroi de prêt, achats du fonds social, secours apporté au personnel,
- Les conventions de stage,
- Les décisions relatives au temps de travail : autorisation de travail à temps partiel,
- Les décisions portant acceptation d'une démission, notification de fin de CDD et d'admission à la retraite,
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire allant jusqu'au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification,
- Toute décision de formation professionnelle et/ou continue du personnel dans le cadre du plan de formation annuel et inscription du personnel aux formations sous réserve de l'accord express du hiérarchique
- Les décisions individuelles relatives à la carrière : promotion, augmentations de salaire,
- Les décisions individuelles relatives à la fin des contrats : tout acte lié à la procédure de licenciement pour quel que motif que ce soit (et notamment convocation à l'entretien préalable, entretiens préalables, compte-rendu de l'entretien, notification de licenciement), toute cessation d'un commun accord de la relation de travail ou rupture conventionnelle,
- Les conventions de détachement ou de mise à disposition, tout acte relatif à la mobilité
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire supérieure au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification
- Toute convocation d'instance représentative du personnel (CPR, CRHS, CHS ...)

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	Permanent
Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	En cas d'empêchement ou d'absence de François COTHENET
François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines	En cas d'empêchement ou d'absence de François COTHENET

Article 3

De donner délégation permanente de signature à Madame Peggy DEBOEVRE et à Madame Pauline LOPPINET, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières à Madame Nathalie VASSEL ou à Monsieur François LIPKIEWICZ, à effet de signer :

- Toute inscription du personnel à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs désignés dans le tableau ci-dessus à effet de signer,

Sanctions disciplinaires

Après avis de la Direction Régionale des Ressources Humaines :

- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire allant jusqu'au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification

Après accord de la DG :

- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire supérieure au blâme, à l'exclusion de la révocation : convocation à entretien, entretien, compte-rendu d'entretien, notification

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
AISNE	Rodolphe RICHEZ	Directeur Exécutif	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS	Karine CATENNE	Directrice Exécutive	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Jean-Charles LAUTH	Directeur Exécutif	Délégation permanente
OISE	Jérôme PETIT LE GALLO	Directeur Exécutif	Délégation permanente

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023



**Le Président
Philippe HOURDAIN**

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00022

délégation de signature

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre des attributions de la CCI en matière d'autorisations relatives à l'exercice d'activités commerciales

Tous actes ci-après énoncés concourant à la délivrance ou au retrait des autorisations d'exercice d'activités réglementées, conformément aux missions dévolues à la CCI par la loi, le cas échéant en qualité d'autorité compétente et notamment :

- Cartes de commerçants non sédentaires,
- Cartes de professionnels de l'immobilier,

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	CATENNE Karine	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	MANIC Dejan	Responsable Entreprendre	délégation permanente
	DUVAL Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUTONNET Nathalie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de Formalités	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
	JURUSZ Valérie	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	SILVA Olivier	Directeur Business et Partenariats	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit

	OLEJNIK Sylvie	Responsable du Pôle Démarches Entreprises	délégation permanente
	PASSAGEZ Christian	Conseiller en formalités	délégation permanente hors cartes de professionnels de l'immobilier
	DEPREZ Nathalie	Conseillère en formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Conseillère en formalités	délégation permanente hors cartes de professionnels de l'immobilier
GRAND LILLE	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BERNARD Maxime	Directeur du pôle Business et Partenariats	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable Pôle Démarches Entreprises	délégation permanente
	DELOURME Khedidja	Chargée de formalités	délégation permanente
	DEROUBAIX Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DESCAMPS Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargée de formalités	délégation permanente
	LAHOUEL Inès	Manager de proximité	délégation permanente
	LECLERCQ Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargée de formalités	délégation permanente
	RENOUSIN Fiona	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROZWAG Nadège	Chargée de formalités	délégation permanente
	TERMINI Flavia	Chargée de formalités	délégation permanente
WAMBRE Nadia	Chargée de formalités	délégation permanente	
LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	LAUTH Jean-Charles	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	SAINFEL Agathe	Directrice appui aux entreprises	délégation permanente
	COMPAGNINO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	JOVELIN Valérie	Chargée de formalités	délégation permanente
	LEVEAU Claudianne	Chargée de missions	délégation permanente
	LORIO Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	TROLLE Martine	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
AISNE	RICHEZ Rodolphe	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	KACZMAREK Nicolas	Directeur du Service Entreprendre et Transmettre	délégation permanente

	PLATEAUX Séverine	Chargée de formalités	délégation permanente
	TISON Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	BRANCOURT Elodie	Chargée de formalités	délégation permanente
OISE	PETIT LE GALLO Jérôme	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	TANNIERE Sandrine	Directrice Appui	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BOUVART Élisabeth	Directrice du pôle formalités	délégation permanente
	MOKO Mazarine	Chargée de formalités	délégation permanente hors cartes professionnels de l'immobilier
	BODELOT Stéphane	Chargé de formalités	délégation permanente
	JOSSERAND Frédérique	Chargée de formalités	délégation permanente
	CORREIA Julie	Conseillère en formalités	délégation permanente
	COSTE Sandie	Conseillère en formalités	délégation permanente hors cartes professionnels de l'immobilier
	BOULANGER Yoann	Conseiller en formalités	délégation permanente hors cartes professionnels de l'immobilier
AMIENS-PICARDIE	BONNEFOND Stéphane	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	délégation permanente
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	délégation permanente
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	délégation permanente
	MORION Patricia	Chargée de formalités	délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de l'établissement des formalités internationales

- Tout certificat d'origine, factures et autres documents de légalisation
- Tout carnet de passage en douane ATA
- Plus généralement tous documents et attestations du commerce international pour lesquels les lois, règlements et conventions internationales prévoit l'intervention des CCI

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	CATENNE Karine	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	MANIC Dejan	Responsable Entreprendre	délégation permanente
	DUVAL Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUDEVILLE Véronique	Chargée de Formalités	délégation permanente

	BOUTONNET Nathalie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de Formalités	délégation permanente
	DELVALLE Nathalie	Agent de Formalités	délégation permanente
	GARD Annie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
	MARTEL Séverine	Agent de Formalités	délégation permanente
	ROUSSEL Christian	Chargé de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	SILVA Olivier	Directeur Business et Partenariat	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	LAFORCE Stéphane	Responsable service Industrie	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BRISY Anne	Assistante	délégation permanente
	DUFOUR Nathalie	Conseillère en formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Conseillère en formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BERNARD Maxime	Directeur du pôle Business et Partenariats	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable Pôle Démarches Entreprises	délégation permanente
	BALAIR Cathy	Chargée de formalités	délégation permanente
	DELOURME Khedidja	Chargée de formalités	délégation permanente
	DEROUBAIX Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargée de formalités	délégation permanente
	LAHOUEL Inès	Manager de proximité	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROUBLIQUE Cathy	Chargée de formalités	délégation permanente
	TERMINI Flavia	Chargée de formalités	délégation permanente
LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	LAUTH Jean-Charles	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	COLLET Amélie	Chargée de formalités	délégation permanente
	COMPAGNINO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	LEVEAU Claudianne	Chargée de missions	délégation permanente
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
AISNE	RICHEZ Rodolphe	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	KACZMAREK Nicolas	Directeur du Service Entreprendre et Transmettre	délégation permanente
	PLATEAUX Séverine	Chargée de formalités	délégation permanente

	TISON Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	BRANCOURT Elodie	Chargée de formalités	délégation permanente
OISE	PETIT LE GALLO Jérôme	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BOUVART Elisabeth	Directrice du pôle formalités	délégation permanente
	MOKO Mazarine	Chargée de formalités	délégation permanente
	CORREIA Julie	Conseillère en formalités	délégation permanente
	COSTE Sandie	Conseillère en formalités	délégation permanente
	BOULANGER Yoann	Conseiller en formalités	délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	BONNEFOND Stéphane	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	délégation permanente
	LENGLET Delphine	Responsable centre formalités internationales	délégation permanente
	BOYELDIEU Elisabeth	Chargée d'accueil	en cas d'absence ou d'empêchement de LENGLET Delphine
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	en cas d'absence ou d'empêchement de LENGLET Delphine
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	délégation permanente
	RUFFIA Anne	Hôtesse d'accueil Péronne	en cas d'absence ou d'empêchement de DAVID Françoise

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de l'activité Chambersign

- Tout certificat de signature électronique ChamberSign

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	CATENNE Karine	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	MANIC Dejan	Responsable Entreprendre	délégation permanente
	DUVAL Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUDEVILLE Véronique	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	SILVA Olivier	Directeur Business et Partenariats	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	PASSAGEZ Christian	Conseiller en formalités	délégation permanente
	DEPREZ Nathalie	Conseillère en formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Conseillère en formalités	délégation permanente
	DUFOUR Nathalie	Conseillère en formalités	délégation permanente

GRAND LILLE	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BERNARD Maxime	Directeur du Pôle Business et Partenariats	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable Pôle Démarches Entreprises	délégation permanente
	GEKIERE Sandrine	Chargée de formalités	délégation permanente
	LOUETTE Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
	SYLLA Ayoub	Chargé de formalités	délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	LAUTH Jean-Charles	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	JOVELIN Valérie	Chargée de formalités	délégation permanente
	LORIO Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	COLLET Amélie	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
AISNE	RICHEZ Rodolphe	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	KACZMAREK Nicolas	Directeur service Entreprendre et Transmettre	délégation permanente
	BRANCOURT Elodie	Chargée de formalités	délégation permanente
	TISON Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	BETEMS-GUNY Séverine	Chargée de formalités	délégation permanente
OISE	PETIT LE GALLO Jérôme	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BOUVART Élisabeth	Directrice du pôle formalités	délégation permanente
	JOSSERAND Frédérique	Chargée de formalités	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	BONNEFOND Stéphane	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	délégation permanente
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	délégation permanente
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	délégation permanente
	LENGLET Delphine	Responsable centre formalités internationales	délégation permanente
	MORION Patricia	Chargée de formalités	délégation permanente

Article 4

De donner mandat de représentation et délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de l'activité de mandataire formaliste :

- Tout mandat confié à la CCI pour effectuer les formalités administratives des entreprises auprès de l'INPI

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	BOUTONNET Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de formalités	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
	DUVAL Christine	Chargée de formalités	délégation permanente
	JURUSZ Valérie	Chargée de formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	OLEJNIK Sylvie	Responsable du Pôle Démarches Entreprises	délégation permanente
	PASSAGEZ Christian	Chargé de formalités	délégation permanente
	DEPREZ Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	BERNARD Maxime	Directeur du Pôle Business et Partenariats	délégation permanente
	BETREMIEUX Peggy	Responsable Pôle Démarches Entreprises	délégation permanente
	LAHOUEL Inès	Manager de proximité	délégation permanente
	DEROUBAIX Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAMBRE Nadia	Chargée de formalités	délégation permanente
	RENOUSIN Fiona	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROZWAG Nadège	Chargée de formalités	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	DELOURME Khedidja	Chargée de formalités	délégation permanente
	TERMINI Flavia	Chargée de formalités	délégation permanente
	DESCAMPS Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargée de formalités	délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	WAYMEL Bénédicte	Responsable Entreprendre et formalités	délégation permanente
	JOVELIN Valérie	Chargée de formalités	délégation permanente
	LORIO Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	TROLLE Martine	Chargée de formalités	délégation permanente
AISNE	PLATEAUX DELFORGE Séverine	Assistante	délégation permanente
	BRANCOURT Elodie	Chargée de formalités	délégation permanente
	TISON Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	BETEMS-GUNY Séverine	Assistante spécialisée	délégation permanente
OISE	BOUVART Élisabeth	Directrice Pôle démarche entreprises	délégation permanente

	JOSSERAND Frédérique	Conseillère en formalités	délégation permanente
	BODELOT Stéphane	Conseiller en formalités	délégation permanente
	CORREIA Julie	Conseillère en formalités	délégation permanente
	COSTE Sandie	Conseillère en formalités	délégation permanente
	BOULANGER Yoann	Conseiller en formalités	Délégation permanente
	MOKO Mazarine	Conseillère en formalités	délégation permanente
AMIENS- PICARDIE	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	délégation permanente
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	délégation permanente
	DAVID Françoise	Chargée de formalités	délégation permanente
	MORION Patricia	Chargée de formalités	délégation permanente

Article 5

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023

**Le Président
Philippe HOURDAIN**

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00023

délégation de signature



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1 :

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et périmètres des CCI visées ci-après :

Dans le cadre des activités relatives à l'accompagnement individuel et collectif des chefs d'entreprise et des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises

- Toutes conventions et attestations de stage des formations à la création, reprise et transmissions d'entreprises et du suivi des jeunes entreprises
- Toutes autres conventions et attestations de formation des chefs d'entreprise visant à confirmer ou développer des compétences personnelles

<u>CCI</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
CCIR Hauts de France	Grégory MARCAILLE	Directeur exécutif délégué à la mission de coordination des activités d'appui
	François GIRARDIN	Directeur Développement des Entreprises
ARTOIS	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
	Dejan MANIC	Responsable Entreprendre
GRAND HAINAUT	Olivier SILVA	Directeur Business et Partenariats
	Antoine AUDEGON	Responsable du service Création Reprise et Transmission d'entreprises
	Sylvie OLEJNIK	Responsable du Pôle Démarches Entreprises

GRAND LILLE	Maxime BERNARD	Directeur du pôle Business et Partenariats
	Anthony GUDIN	Responsable Parcours Client
	Christophe MEURISSE	Manager Entreprendre et Transmettre
	Peggy BETREMIEUX	Manager Pôle Démarches Entreprises
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Agathe SAINFEL	Directrice du développement business et partenariats
	Bénédicte WAYMEL	Manager Entreprendre
AISNE	Nicolas KACZMAREK	Directeur service juridique-entreprendre- transmission et formalités
OISE	Jérôme PETIT LE GALLO	Directeur Exécutif
	Sandrine TANNIERE	Directeur Appui aux entreprises
	Anabelle DOBRENEL	Directrice service création reprise transmission d'entreprise
AMIENS-PICARDIE	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif
	Sébastien GARAT	Responsable Pôle entreprendre

Article 2 :

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023

Philippe HOURDAIN
Président

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00025

délégation de signature

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 40 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné, le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Christine TROTIGNON	Secrétaire Générale	Délégation permanente
	Christophe HOUBERT	Directeur Régional de la Formation	Délégation permanente
	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif délégué à la mission de coordination des activités appui	Délégation permanente
AISNE	Rodolphe RICHEZ	Directeur Exécutif	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS	Karine CATENNE	Directrice Exécutive	Délégation permanente
GRAND LILLE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
PORTS DE LILLE	Ferenc SZILAGYI	Directeur Général Ports de Lille	Délégation permanente
	Anne LETOCART	Secrétaire Générale	Délégation en cas d'absence ou d'empêchement du directeur
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente

LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Jean-Charles LAUTH	Directeur Exécutif	Délégation permanente
OISE	Jérôme PETIT LE GALLO	Directeur Exécutif	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Anne MESSIAEN	Directrice Infrastructures en charge du suivi des concessions et filiales	Délégation permanente
	Clémentine DELATTRE	Directrice des Achats	Délégation permanente
	Virginie BLIDA	Directrice CCI International	Délégation permanente
	François COTHENET	Directeur RH	Délégation permanente
	Thierry MAHAUT	Directeur Comptabilité/Finances	Délégation permanente
	Fabienne MERLIER	Directrice Juridique	Délégation permanente
	Stéphanie RENARD	Directrice Contrôle de Gestion & Performance	Délégation permanente
	Vincent DANELS	Directeur des Systèmes d'Information	Délégation permanente
	Grégory STANISLAWSKI	Responsable DRE	Délégation permanente
	Fanny LEFEBVRE	Directrice de la Communication et des Affaires Publiques	Délégation permanente
	François GIRARDIN	Directeur Développement des Entreprises	Délégation permanente
	Laurence HURNI	Directrice Emploi & Compétences	Délégation permanente
ARTOIS	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
GRAND LILLE	Maxime BERNARD	Directeur du pôle Business et Partenariats	Délégation permanente
	Barbara PLANCKE	Directrice Immobilier	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Olivier SILVA	Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Agathe SAINFEL	Directrice Business & Partenariats	Délégation permanente
	Arnaud JANSEN	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 5 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Mathieu BARBAUD	Directeur Rev 3	Délégation permanente
	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur des Ressources Humaines	Délégation permanente
	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur des Ressources Humaines	Délégation permanente
	Nathalie DELELIS	Responsable Emplois et Compétences	Délégation permanente
	Séverine HALGAND	Directrice Projet CRM	Délégation permanente
	Fabiène CLAVIEZ	Adjointe à la Directrice de la communication et des affaires publiques	Délégation permanente
	Anne-Flore MOREL LOYER	Adjointe à la Directrice de la communication et des affaires publiques	Délégation permanente
	Jean-Marc DURIEZ	Directeur Business Unit Formation continue	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice de centre	Délégation permanente
LAHO ARTOIS DOUAISIS	Laurence ROGER	Co-Directrice de centre	Délégation permanente
ARTOIS	Thierry LOWYS	Responsable Réseaux d'Entreprises	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Maintenance Travaux Neufs	Délégation permanente
	Laurent DESPREZ	Responsable Pôle Logistique	Délégation permanente
	Dejan MANIC	Responsable Entreprendre	Délégation permanente
	Djibril DIAW	Responsable développement des entreprises	Délégation permanente
	Azzedine BOUDRARI	Responsable Gestion immobilière & locative	Délégation permanente
	Laurencie COLART	Responsable Artois Expo	Délégation permanente
GRAND LILLE	Anne CANDELIER	Directrice d'Agence	Délégation permanente
	Marc DUCHATEAU	Directeur Parc	Délégation permanente
	André BARTOSZAK	Directeur Agence	Délégation permanente
	Anthony GUDIN	Manager Parcours Client	Délégation permanente
	Lorraine LYON	Directrice Formation	Délégation permanente
	Sandrine DUCLOS	Directrice Formation	Délégation permanente

GRAND HAINAUT	Virginie FROIDEVAL	Directeur Formation	Délégation permanente
	Nathalie DELELIS	Chargée de mission Orientation Apprentissage Emploi Formation	Délégation permanente
	Julien PARISI	Responsable aménagement & Patrimoine	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE France	Nathanaël GIRAUDEAU	Responsable institutionnel	Délégation permanente
	Thierry LE MAUFF	Responsable Port du Tréport	Délégation permanente
LAHO LITTORAL AUDOMAROIS	Arnaud VASSEUR	Directeur de centre	Délégation permanente
LAHO OISE	Sandrine TANNIERE	Directrice Appui aux Entreprises	Délégation permanente
	Joao INACIO	Directeur de Centre	Délégation permanente

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 5 000 € HT pour les dépenses dans le domaine de la formation :**

CCIR	Pauline LOPPINET	Chargée de développement RH	Délégation permanente
	Peggy DEBOEUVRE	Chargée de développement RH	Délégation permanente

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 2 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Betty WAILLIEZ	Salons Internationaux CCINT	Délégation permanente
	Nathalie BAUDE	Responsable Opérations CCI international	Délégation permanente
	Laurence PONTZEELE	Attachée de Direction - Présidence et Direction Générale	Délégation permanente
	Pauline VERVAEKE	Attachée de Direction - Présidence et Direction Générale	Délégation permanente
	Juliette FRUCHART	Assistante de la Direction Régionale Juridique	Délégation permanente
	Constance LEFEBVRE	Chargée de mission institutionnelle	Délégation permanente
	Dorothee DELERUE	Coordinatrice régionale ligne métier RH	Délégation permanente

	Malvina KURI	Manager Développement Commercial Team France Export Hauts-de-France	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Thierry MAHAUT	Directeur Finances-Moyens généraux	Délégation permanente
AMIENS	Karim EL KALLACHI	Responsable Travaux neufs maintenance	Délégation permanente
ARTOIS	Cathy DELAMAIDE	Assistante Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Carole LACOMBLEZ	Responsable Communication	Délégation permanente
GRAND LILLE	Peggy BETREMIEUX	Responsable Formalités	Délégation permanente
	Fabienne CLAVIEZ	Responsable Communication	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Stéphane LAFORCE	Responsable de service Industrie	Délégation permanente
	Christelle DELSAUX	Responsable Projet Logistique	Délégation permanente
	Laurent CHALIMONT	Chargé d'activité – Coordinateur sécurité	Délégation permanente
LAHO LITTORAL AUDOMAROIS	Ludovic LEGRAND	Responsable Formation Logistique Sécurité	Délégation permanente
	Didier LHOMEL	Responsable Formation Commerce	Délégation permanente
OISE	Stéphanie CARDOT	Directrice CFA Beauvais	Délégation permanente
	Xavier DELCROIX	Directeur CFA Nogent	Délégation permanente
	Jean René RIVIERE	Responsable Formation continue	Délégation permanente

Article 5

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 500 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné, le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
AISNE	Nicolas KACZMAREK	Responsable Entreprendre	Délégation permanente
	Christophe HAELTERMAN	Responsable Performance et filières	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Daniel GAY	Directeur service Développement	Délégation permanente
	Alexandre POINTIN	Responsable Pôle Pépinières	Délégation permanente
	Tony ROUSSEL	Responsable Camping	Délégation permanente
	Delphine MOURETTE	Responsable Pôle Appui Commerce Apprentissage	Délégation permanente
	Sébastien GARAT	Responsable Pôle formalités création Entreprises	Délégation permanente

	Hans AYIMAN	Responsable du pôle Performance des entreprises	Délégation permanente
	Nathalie ANDRE-ROMAGNY	Responsable du Quai de l'Innovation	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Bénédicte WAYMEL	Responsable d'activités	Délégation permanente
	Virginie LEMIGNON	Responsable d'activités	Délégation permanente
LAHO ARTOIS DOUAISIS	Yann LE TROIDEC	Responsable des sites et moyens généraux	Délégation permanente
LAHO LITTORAL AUDOMAROIS	Sylvie LEFEBVRE	Contrôleur de gestion	Délégation permanente

Les engagements de dépenses sont effectués dans le cadre du budget voté en Assemblée générale.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023



**Le Président
Philippe HOURDAIN**

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00018

délégation de signature à Monsieur Christophe HOUBERT, Directeur Régional de la Formation, à effet de signer toutes demandes de subvention ou toutes candidatures à appel à projets se rapportant aux activités de formation de la CCI de région Hauts-de-France.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature à Monsieur Christophe HUBERT, Directeur Régional de la Formation, à effet de signer toutes demandes de subvention ou toutes candidatures à appel à projets se rapportant aux activités de formation de la CCI de région Hauts-de-France.

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous devis/propositions commerciales à destination des clients des centres de formation, toutes offres de service dans le cadre de consultations de marchés publics, sans limite de montant**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE : DIRECTION DE LA FORMATION	Christophe HUBERT	Directeur Régional de la Formation	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
	Jean-Marc DURIEZ	Directeur des Formations Entreprises	Délégation permanente
	Laurence HURNI	Directrice Emploi & Compétences	Délégation permanente
LAHO FORMATION ARTOIS-DOUAISSIS	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur de centre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice de centre	Délégation permanente
	Gary FRANCOIS	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Nathalie BENTZ	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Magalie TREILLE	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Catherine WOJDAK	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente

	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
LAHO FORMATION GRAND HAINAUT :	Virginie FROIDEVAL	Directrice de centre	Délégation permanente
	Julie BAL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Fabienne CHEVAL	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Christine DETOURBE	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Stéphane DISSAUX	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Stéphane LIBERT	Responsable d'activité	Délégation permanente
Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente	
LAHO FORMATION GRAND LILLE :	Sandrine DUCLOS	Directrice de centre	Délégation permanente
	Laurent VANDERCRUYSSSEN	Responsable commercial	Délégation permanente
	Caroline VOUTERS	Responsable commerciale	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice d'Ecole	Délégation permanente
LAHO FORMATION AISNE	Lucie RICHARD	Directrice de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION OISE	Joao INACIO	Directeur de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION LITTORAL HDF :	Arnaud VASSEUR	Directeur de centre	Délégation permanente
	Ludovic LEGRAND	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Didier LHOMEL	Responsable d'activité	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous courriers relatifs à l'administration des ventes, et notamment les relances factures clients impayées**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
LAHO FORMATION ARTOIS-DOUAISIS	Thierry MAHAUT	Directeur du Pôle Comptabilité CCI	Délégation permanente
	Colette COOL	Comptable	Délégation permanente
LAHO FORMATION GRAND HAINAUT	Virginie FROIDEVAL	Directrice de centre	Délégation permanente
	Nathalie MONSERGENT	Assistante spécialisée	Délégation permanente
LAHO FORMATION GRAND LILLE	Sandrine DUCLOS	Directrice de centre	Délégation permanente
	Barka Harmel	Responsable administrative	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL- LYON	Directrice d'Ecole	Délégation permanente
LAHO FORMATION AISNE	Lucie RICHARD	Directrice de centre	Délégation permanente

LAHO FORMATION OISE	Joao INACIO	Directeur de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION LITTORAL	Arnaud VASSEUR	Directeur de centre	Délégation permanente
	Sylvie LEFEBVRE	Responsable comptable	Délégation permanente

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Toutes conventions de formation, y compris contrats d'apprentissage et de formation
- Toutes conventions de stage
- Toutes attestations de stage, y compris attestations CACES
- Toutes demandes d'agrément de titres professionnels
- Tout document lié à la rémunération de stagiaires
- Tous documents requis par les institutions et organismes partenaires de la formation et notamment les OPCO, le rectorat et la DREETS

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
LAHO FORMATION ARTOIS - DOUAISIS	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur de centre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice de centre	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
LAHO FORMATION GRAND HAINAUT :	Virginie FROIDEVAL	Directrice de centre	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Julie BAL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Stéphane LIBERT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
LAHO FORMATION GRAND LILLE	Sandrine DUCLOS	Directrice de centre	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice d'Ecole	Délégation permanente
LAHO FORMATION AISNE	Lucie RICHARD	Directrice de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION OISE	Joao INACIO	Directeur de centre	Délégation permanente
	Stéphanie CARDOT	Responsable UFA à Beauvais	Délégation permanente
	Xavier DELCROIX	Responsable UFA à Nogent	Délégation permanente
LAHO FORMATION LITTORAL HDF	Arnaud VASSEUR	Directeur de centre	Délégation permanente
	Ludovic LEGRAND	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Didier LHOMEL	Responsable d'activité	Délégation permanente

Article 5

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Hors cadre des activités des centres de formation :

- Toute convention relative à l'organisation de périodes d'observation en milieu professionnel
- Toute convention de « mini-stage »

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / GRAND LILLE / AISNE	Philippe DIERICK	Responsable Direction Apprentissage	En cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Sandrine BAILLEUL	Responsable Point Orientation Apprentissage	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Aymeric SIMON	Responsable Point Orientation Apprentissage	Délégation permanente
ARTOIS	Jennifer PAPET	Coordinatrice Point Orientation Apprentissage	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Nathalie DELELIS	Chargée de mission Point Orientation Apprentissage	Délégation permanente
LITTORAL HDF	Bénédicte WAYMEL	Manager Entreprendre	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Agathe SAINFEL	Directrice Développement Business et Partenariats	Délégation permanente

Article 6

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Tous contrats de vacations,
- Tout acte, décision et convention relatifs à la gestion du personnel vacataire, notamment la délivrance d'attestations, les correspondances

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
LAHO FORMATION ARTOIS-DOUAISSIS	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur de centre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION GRAND HAINAUT :	Virginie FROIDEVAL	Directrice de centre	Délégation permanente
	Valérie JOANNES	Contrôleur de Gestion	Délégation permanente
LAHO FORMATION GRAND LILLE	Sandrine DUCLOS	Directrice de centre	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice d'Ecole	Délégation permanente
LAHO FORMATION AISNE	Lucie RICHARD	Directrice de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION OISE	Joao INACIO	Directeur de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION LITTORAL HDF	Arnaud VASSEUR	Directeur de centre	Délégation permanente

Article 7

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tout acte de procédure et décision disciplinaire à l'encontre des apprenants**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
LAHO FORMATION ARTOIS-DOUAISIS	Laurence ROGER	Directrice de centre	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
LAHO FORMATION GRAND HAINAUT	Virginie FROIDEVAL	Directrice de centre	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Julie BAL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Aurore VINCENT	Responsable Programme	Délégation permanente
	Marie-Thérèse PORTIER	Responsable Programme	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
Jean-Michel DEFRANCE	Responsable Programme	Délégation permanente	
LAHO FORMATION GRAND LILLE	Sandrine DUCLOS	Directrice de centre	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice d'Ecole	Délégation permanente
LAHO FORMATION AISNE	Lucie RICHARD	Directrice de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION OISE	Joao INACIO	Directeur de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION LITTORAL HDF	Arnaud VASSEUR	Directeur de centre	Délégation permanente

Article 8

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Les marchés de fournitures et de service, ou bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 5 000€ HT**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
LAHO FORMATION ARTOIS-DOUAISIS	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur de centre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION GRAND HAINAUT :	Virginie FROIDEVAL	Directrice de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION GRAND LILLE	Sandrine DUCLOS	Directrice de centre	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine LYON	Directrice d'Ecole	Délégation permanente

LAHO FORMATION AISNE	Lucie RICHARD	Directrice de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION OISE	Joao INACIO	Directeur de centre	Délégation permanente
LAHO FORMATION LITTORAL HDF	Arnaud VASSEUR	Directeur de centre	Délégation permanente

Article 9

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégués ont parfaitement connaissance.

Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023

**Le Président
Philippe HOURDAIN**

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00024

délégation de signature à Monsieur Jérôme PETIT
LE GALLO, Directeur Exécutif de la CCI Locale de
l'Oise, pour signer l'ensemble des actes ci-après
énoncés et se rapportant à l'activité de la CCI
Locale de l'Oise

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts-de-France,

Sur proposition du Directeur Général de la CCI de région Hauts-de-France

Décide :

De donner délégation de signature à Monsieur Jérôme PETIT LE GALLO, Directeur Exécutif de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des actes ci-après énoncés et se rapportant à l'activité de la CCI Locale de l'Oise :

- **En cas d'empêchement du Président de la CCI Locale**
 - Les conventions de subvention et/ou de partenariat de toute nature à conclure entre la CCI et un organisme public ou privé local dont le champ de compétences ou les activités s'exercent dans la circonscription de la CCI Locale,
 - Les marchés de travaux lancés par la CCI d'un montant inférieur à 600 000€ HT, et tout avenant et bons de commandes s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget, et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
 - Les marchés de fournitures et de services lancés par la CCI d'un montant inférieur à 40 000 € HT, et tout avenant et bons de commande s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
 - Les demandes de subvention ou les dossiers de candidature de la CC émis dans le cadre d'appel public à projets lancés par des organismes locaux concernant exclusivement la CCI locale,
 - Les cessions et acquisitions d'immeubles situés dans la circonscription de la CCI locale et dans le strict respect de la procédure interne Patrimoine et Investissements, et après validation des projets d'avant-contrats et d'acte définitifs par la direction juridique,
 - Les baux d'occupation du domaine privé et les conventions d'occupation du domaine public non constitutifs de droits réels consentis par la CCI locale au profit d'un preneur, les prises à bail de locaux par la CCI étant exclues de la présente délégation.

- **En matière de ressources humaines :**

- Les contrats de vacataires,
- Les actes relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires à l'encontre de collaborateurs placés sous son autorité hiérarchique, après consultation et accord de la DRH,

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Le Président
Philippe HOURDAIN**

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-16-00004

délégation de signature aux collaborateurs , et
en cas d absence ou d empêchement de ces
derniers à Mme Christine TROTIGNON,
Secrétaire générale, à effet de signer, les actes
concernant la mise en uvre d actions judiciaires
et des modes alternatifs de règlements des litiges

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts de France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts de France,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à Mme Christine TROTIGNON, Secrétaire générale, à effet de signer, les actes suivants :

Concernant la mise en œuvre d'actions judiciaires et des modes alternatifs de règlements des litiges

- Tout accusé réception d'assignation judiciaire, notamment par voie d'huissier
- Tout mandat d'avocats aux fins de représenter les intérêts de la CCI de région Hauts de France en demande ou en défense dans le cadre d'actions judiciaires ou de règlements alternatifs des litiges
- En particulier, tout mandat aux fins de recouvrement amiable ou judiciaire de créance détenue par la CCI de région,
- Tout autre document concourant à la mise en oeuvre d'une action judiciaire en demande ou en défense, à l'exception des litiges visés par les articles R.431-1 et R.431-4 du code de justice administrative pour lesquels une habilitation expresse est requise
- Tout autre document concourant à la mise en œuvre de règlement alternatif des litiges

Déléataires	Fonction
Fabienne MERLIER	Directrice
Gertrude WILTZ	Adjointe

Concernant le secrétariat de commissions internes réglementaires, conformément au règlement intérieur et procédures internes de la CCI

- Tout acte relatif à la tenue de la Commission des Marchés : convocations, ordres du jour, procès-verbaux, rapports et compte-rendu de séances
- Tout acte relatif à la tenue de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts : convocations, ordres du jour, procès-verbaux, rapports et compte-rendu de séances

Déléataires	Fonction
Emmanuelle LANCE	Responsable d'activités
Benjamin ALIAGAS	Juriste
Fabienne MERLIER	Directrice / en cas d'empêchement de la responsable d'activités

Concernant la gestion du portefeuille des marques appartenant à la CCI

- Tout acte relatif à l'enregistrement, au renouvellement ou la radiation d'une marque auprès de l'INPI

- Tout pacte visant à la coexistence de plusieurs marques
- Tout contrat de licence de marque

Délégataire	Fonction
Fabienne MERLIER	Directrice
Gertrude WILTZ	Adjointe

Concernant l'exécution des contrats conclus par la CCI

- Tout acte relatif à l'exécution des contrats de toute nature et notamment toute mise en demeure de faire ou de payer et mise en œuvre de clauses pénales
- Notamment toute déclaration de créances dans le cadre des procédures collectives
- Tout dépôt de plainte auprès des représentants de l'ordre public

Délégataire	Fonction
Fabienne MERLIER	Directrice
Gertrude WILTZ	Adjointe
Emmanuelle LANCE	Responsable d'activités

Concernant la gestion des contrats d'assurance

- Tout acte concourant à la conclusion de contrats d'assurance et avenants d'un montant de primes inférieur à 15 000 € HT
- Toute quittance d'assurance dans la limite du plafond indiqué dans la délégation de signature consentie au titre des engagements de dépenses

Délégataire	Fonction
Fabienne MERLIER	Directrice
Gertrude WILTZ	Adjointe

Concernant la gestion des marchés de prestations juridiques (conseil, précontentieux et représentation en justice)

- Tout acte concourant à la conclusion de marchés de prestations juridiques et avenants d'un montant inférieur à 15 000 € HT

Délégataire	Fonction
Fabienne MERLIER	Directrice
Gertrude WILTZ	Adjointe

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégué a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 16 novembre 2023



Philippe HOURDAIN
Président

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00021

délégation de signature aux collaborateurs , et
en cas d absence ou d empêchement de ces
derniers à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur
Général, à effet de signer, dans les conditions et
dans le cadre des services industriels et
commerciaux

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, à effet de signer, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Administration du personnel de droit privé affecté aux services industriels et commerciaux

- Tous certificats de travail
- Toutes attestations pôle emploi et déclarations sociales notamment auprès de l'URSSAF
- Toutes mises en paiement de la paie et des charges sociales
- Tout document administratif lié à la gestion administrative du personnel et notamment les attestations de salaire, de couverture frais de santé (Hors contrats de travail et avenants)

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Ferenc SZILAGYI	Directeur Général
	Anne LETOCART	Secrétaire Générale
	Mélanie WEYENBERGH	Directrice des Ressources Humaines

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les

décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Gestion de la situation individuelle des salariés

- Toutes décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de la situation individuelle de tout personnel de droit privé employé par la CCIR, à durée indéterminée ou déterminée : lancement de la procédure de recrutement, signature du contrat de travail et des avenants éventuels,
- Toutes déclarations uniques d'embauche,
- Toutes décisions relatives au temps de travail : autorisation de travail à temps partiel
- Toutes décisions individuelles relatives à la carrière des agents : formation professionnelle et/ou continue dans le cadre du plan de formation annuel, promotion, augmentations de salaire
- Toutes conventions de stage,
- Toutes décisions portant admission à la retraite,
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire sans mise à pied,
- Toute inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique
- Toutes décisions individuelles relatives à la fin des contrats : acceptation d'une démission, tout acte lié à la procédure de licenciement pour motif personnel ou pour motif économique (et notamment convocation à l'entretien préalable, compte-rendu de l'entretien, notification de licenciement), rupture conventionnelle de contrat, notification de fin de CDD, rupture de période d'essai
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire avec mise à pied,

CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné	NOM/PRENOM	FONCTION
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Karine CATENNE	Directeur Exécutif
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Karine CATENNE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Ferenc SZILAGYI	Directeur Général
	Anne LETOCART	Secrétaire générale
	Mélanie WEYENBERGH	Directrice des Ressources Humaines
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPORT	Jean-Charles LAUTH	Directeur Exécutif
AMIENS-PICARDIE / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

CSE d'établissements

- Toute convocation d'instances représentatives du personnel et envoi des ordres du jour : Comité social et économique, CSSCT
- Tout protocole d'accord collectif notamment issu des négociations annuelles obligatoires
- Tout acte relatif aux élections professionnelles (dont la négociation du protocole d'accord préélectoral)

CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné	NOM/PRENOM	FONCTION
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Ferenc SZILAGYI	Directeur Général
	Anne LETOCART	Secrétaire Générale
	Mélanie WEYENBERGH	Directrice des Ressources Humaines
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPORT	Jean-Charles LAUTH	Directeur Exécutif
AMIENS-PICARDIE / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégués ont parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023



**Le Président
Philippe HOURDAIN**

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00017

délégation de signature aux collaborateurs de la
CCI, à effet de signer, dans les conditions et le
périmètre des CCI et/ou services

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1 :

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Les actes concourant à l'exécution des marchés de travaux, de fourniture et de services :
 - Emission de bons de commande dans la limite du marché auxquels ils sont rattachés, dans le strict respect des procédures internes
 - Ordres de services
 - Formulaires d'exécution des marchés (EXE), notamment les procès-verbaux de réception,
 - Agrément de sous-traitants déclarés par le titulaire d'un marché
 - Décompte des pénalités de retard
 - Mise en demeure
 - Décision de résiliation, après accord de la Direction Régionale des Achats
 - Courrier de levée de caution bancaire des entreprises
 - Document financier relatif à l'exécution d'un marché public et notamment décompte général définitif, délivrance de la retenue de garantie
- Toute demande d'autorisation administrative et déclaration prévues par le Code de l'Urbanisme, le Code de la Construction et/ou le Code de l'Environnement ;
- Toute note technique relative à la sécurité des biens et des personnes dans les immeubles ;
- Tous dépôts de plainte auprès des représentants de l'ordre public ;
- Tout état des lieux de travaux immobiliers ;
- Les Tableaux de SHON et Cahiers des charges de cession de terrain ;

- Tout document de géomètre, notamment document d'arpentage ;
- Toute quittance d'assurance dans la limite du plafond indiqué dans la délégation de signature consentie au titre des engagements de dépenses ;
- Toute convention de servitude conclue avec Enedis par acte sous seing privé et notarié après validation de la direction juridique ;
- Toute demande de renouvellement ou modification de carte grise en ligne ou auprès de la Préfecture.

CCI/Service concerné le cas échéant	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	Karine CATENNE	Directrice Exécutive	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Service Immobilier	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Jean-Charles LAUTH	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Arnaud JANSEN	Directeur Immobilier patrimoine	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPOT	Thierry LE MAUFF	Responsable Port du Tréport	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Laurent CHALIMONT	Chargé d'activité – Coordinateur sécurité	Délégation permanente
	Julien PARISI	Responsable Aménagement & Patrimoine	Délégation permanente
GRAND LILLE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Barbara PLANCKE	Directrice Immobilier	Délégation permanente

GRAND LILLE/PARCS D'ACTIVITES	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Marc DUCHATEAU	Directeur Parcs d'activités	Délégation permanente
AISNE	Rodolphe RICHEZ	Directeur Exécutif	Délégation permanente
OISE	Jérôme PETIT LE GALLO	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
AMIENS-PICARDIE	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Daniel GAY	Directeur Développement	Délégation permanente
PORTS DE LILLE	Ferenc SZILAGYI	Directeur Général	Délégation permanente
	Anne LETOCART	Secrétaire Générale	Délégation permanente
	Nicolas OGES	Directeur des Investissements et de l'Environnement	Délégation permanente
	Stéphanie DEBRUYNE	Responsable services généraux et valorisation des déchets	Délégation permanente
	Pierre RATUSZNY	Technicien Voirie Réseaux Divers	Délégation permanente

Article 2 :

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Les actes concourant à l'exécution des marchés de travaux, de fourniture et de services :
 - Emission de bons de commande dans la limite du marché auxquels ils sont rattachés, dans le strict respect des procédures internes
 - Ordres de services
 - Formulaires d'exécution des marchés (EXE), notamment les procès-verbaux de réception,
 - Agrément de sous-traitants déclarés par le titulaire d'un marché
 - Décompte des pénalités de retard
 - Mise en demeure

- Décision de résiliation, après accord de la Direction Régionale des Achats
 - Courrier de levée de caution bancaire des entreprises
 - Document financier relatif à l'exécution d'un marché public et notamment décompte général définitif, délivrance de la retenue de garantie ;
- Toute quittance d'assurance dans la limite du plafond indiqué dans la délégation de signature consentie au titre des engagements de dépenses.

PORTS DE LILLE	Ferenc SZILAGYI	Directeur Général	Délégation permanente
	Anne LETOCART	Secrétaire Générale	Délégation permanente

Article 3 :

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Tout Droit de chasse
- Toute Convention de mise à disposition de biens immobiliers agricoles au profit de la SAFER

GRAND LILLE	Marc DUCHATEAU	Directeur des parcs d'activités	Délégation permanente
	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	En cas d'empêchement ou d'absence de Marc DUCHATEAU
AMIENS-PICARDIE	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Daniel GAY	Directeur Développement	Délégation permanente

La présente Délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023



Philippe HOURDAIN
Président

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-21-00049

délégation permanente de signature à Madame
Christine TROTIGNON, Secrétaire Générale, et
en cas d'absence ou d'empêchement de cette
dernière, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur
Général



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

De donner délégation permanente de signature à Madame Christine TROTIGNON, Secrétaire Générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les actes suivants:

1) Administration générale de la CCIR :

- La réception des LRAR liées à la gestion de la situation du personnel en cas d'empêchement ou d'absence des directeurs ou du Directeur Général
- Déplacements et missions des membres élus de la CCIR
- Toute correspondance externe engageant la CCIR, en cas d'empêchement ou d'absence du Directeur Général
- Toute correspondance avec la Tutelle
- Toute convention de subvention accordée
- Toute convention de subvention à recevoir
- Toute convention de partenariat non financière, notamment relative à l'échange de données, conclue avec des organismes français.

2) Gestion du patrimoine :

- Tout bail de quelque nature qu'il soit (civil, commercial, dérogatoire) et avenants attachés, tout acte d'exécution, de résiliation
- Toute demande d'autorisation administrative et déclaration prévues par le code de l'urbanisme et/ou le code de la construction
- Toute note technique relative à la sécurité
- Toute convention d'occupation consentie à titre gracieux.

3) Juridique :

- Réception de toute notification judiciaire ou extrajudiciaire, notamment par voie d'huissier
- Tout acte relatif à la tenue de la Commission des Marchés : convocations, ordres du jour, PV
- Tout acte relatif à la tenue de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts : convocations, ordres du jour, PV
- Tout acte relatif à l'enregistrement, au renouvellement ou la radiation d'une marque auprès de l'INPI
- Toute déclaration de sinistre au titre de l'un quelconque des contrats d'assurance de la CCI de région
- Tout acte relatif à l'exécution des contrats et des marchés : mise en demeure, application de pénalités...
- Toute procuration aux fins de recouvrement amiable ou judiciaire de créance détenue par la CCI de région, notamment toute production de créance dans le cadre des procédures collectives
- Agir, tant en demande qu'en défense, devant les juridictions compétentes, nationales ou communautaires, à l'exception des litiges visés par les articles R.431-1 et R.431-4 du code de justice administrative pour lesquels une habilitation expresse est requise, à accomplir toutes les démarches, produire et signer tous les actes nécessaires à la conduite de ces actions en justice.
- Mettre en œuvre tout règlement alternatif aux litiges
- Désigner tous avocats spécialisés et les mandater pour représenter l'établissement devant les juridictions compétentes ou le cas échéant, pour la mise en œuvre des règlements alternatifs aux litiges

4) DSI :

- Toute convention de prêt de matériel

5) Achats :

- Tout envoi d'Avis d'Appel Public à la Concurrence, avis rectificatif, avis d'attribution, aux journaux d'annonces légales et sur la plateforme des achats et sur le site de la CCIR
- Toute réception de plis d'offres et d'échantillons
- Tout envoi de DCE aux entreprises candidates
- Toute communication de renseignements complémentaires relatifs à un marché en cours de consultation
- Toute lettre de consultation dans le cadre d'une procédure de marché inférieur à 40 000€ HT et dans le cadre d'une remise en concurrence rattachée à un accord-cadre
- Toute lettre de consultation aux candidats admis à remettre une offre dans le cadre d'une procédure restreinte
- Toute notification des courriers de rejet
- Procès-verbaux d'ouverture des candidatures et des offres
- Toute correspondance relative aux négociations ainsi que le PV
- Toute mise en demeure préalable à la résiliation et signature des courriers de résiliation après accord de sa hiérarchie

- Toute réponse à une demande de motivation d'un candidat évincé après validation de la DRJ
- Tout acte d'exécution des marchés publics : ordres de service, PV de réception, application de pénalités, mise en demeure, résiliation, agrément de sous-traitant etc.
- Tout avenant sans incidence financière
- Courriers de déclaration sans suite
- Tout rapport de présentation des marchés
- Tout courrier de renouvellement de marché
- Tout courrier de levée de caution bancaire des entreprises
- Tout document financier relatif à l'exécution d'un marché public : décompte général définitif, délivrance de la retenue de garantie, etc
- Tout marchés de travaux, fournitures ou de service, ou bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 40 000€HT,

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 21 novembre 2023



Philippe HOURDAIN
Président

 [hautsdefrance.cci.fr](https://www.hautsdefrance.cci.fr)

CCI Hauts-de-France
299 boulevard de Lebas | CS 90028 | 59033 LILLE CEDEX | T 03 20 63 79 79

SIREN : 30 122 758 | NAF : 941 Z

Page 3 sur 3

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00016

délégation permanente de signature à Monsieur
Ferenc SZILAGYI, Directeur Général des Ports de
Lille, et en cas d'absence ou d'empêchement à
Mme Anne LETOCART, Secrétaire Générale, pour
signer l'ensemble des décisions, actes et
conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité
des concessions des Ports de Lille

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation permanente de signature à Monsieur Ferenc SZILAGYI, Directeur Général des Ports de Lille, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Anne LETOCART, Secrétaire Générale, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité des concessions des Ports de Lille dont il a la charge :

1. **Marchés publics**
 - Les marchés de fournitures, services ou travaux lancés par la CCI d'un montant inférieur à 40 000 € HT, et tout avenant et bons de commande s'y rapportant, dans la limite des crédits inscrits au budget et le strict respect du code de la commande publique, et de la procédure interne d'achats
 - Les marchés de fourniture, services et travaux nécessaires au traitement curatif et urgent des équipements et outillages d'exploitation portuaire d'un montant inférieur à 50 000 € HT et tout avenant et bons de commande s'y rapportant, dans la limite des crédits inscrits au budget et le strict respect du code de la commande publique, et de la procédure interne d'achats
2. **Conventions d'occupation de domaine public**
 - Les conventions d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels
 - Tout avenant modificatif et/ou de renouvellement desdites conventions
 - Tout acte concourant à l'exécution des droits et obligations s'y rapportant
 - Tout acte relatif à la résiliation desdites conventions
3. **Recouvrement de créances**
 - Les actes visant à recouvrer une créance amiablement ou par voie judiciaire, et notamment toute production de créance dans le cadre des procédures collectives, toute action en injonction de faire et/ou de payer devant les juridictions compétentes
4. **Actes dont découle une créance**
 - Acceptation de commande sans limite de montant
 - Emission de devis sans limite de montant
5. **Pôle conteneurs**
 - Emission de devis, signature de conventions de prestations logistiques et documents associés dans le cadre de l'activité portuaire
 - Attestation de dédouanement et autres documents techniques à signer dans le cadre de l'autorisation d'Installation de Stockage Temporaire (IST)

De donner délégation permanente de signature à Monsieur Ferenc SZILAGYI, Directeur Général des Ports de Lille, et en cas d'absence ou d'empêchement à Xavier MINET, DAF, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés :

6. Exécution de programmes INTERREG
 - Lettres de mission, tous documents de gestion et tous rapports (financiers et rapports d'activités, etc.)

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023



Philippe HOURDAIN
Président

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités Hauts-De-France

R32-2023-03-22-00007

ARRÊTE DE COMMISSIONNEMENT DE MME
MELINDA MOKHTAR

ARRÊTE N°

Portant commissionnement pour effectuer des contrôles au titre de la formation professionnelle et des opérations cofinancées par le fonds social européen

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Préfet du Nord**

- VU le code du travail, notamment ses articles L. 6361-1 à L. 6361-3 et R. 6361-1 et R. 6361-2 ;
- VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil ;
- VU le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006 du Conseil ;
- VU le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- VU le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008, modifié, relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles - autorité d'audit pour les fonds européens en France ;
- VU le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Les Arcades de Flandre - 70 rue Saint Sauveur - BP 30502 - 59022 LILLE Cedex
Tél. : 03.20.96.48.60 – Fax : 03.20.52.74.63
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 8 novembre 2018 portant nomination de Mme Mélinda MOKHTAR dans le corps des inspecteurs du travail ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 septembre 2021 portant nomination de Mme Mélinda MOKHTAR à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- VU le procès-verbal de prestation de serment de Mme Mélinda MOKHTAR en date du 05 novembre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Mme Mélinda MOKHTAR est commissionnée pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L. 6361-1 à L. 6361-5 du code du travail.

ARTICLE 2 : Mme Mélinda MOKHTAR est commissionnée pour effectuer les audits mentionnés à l'article 27 du règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, pour ce qui concerne les opérations sélectionnées dans le cadre du programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole (CCI 2014FR05SFOP001) et du programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et outre-mer (CCI 2014FR05M9OP001).

ARTICLE 3 : Mme Mélinda MOKHTAR est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région des Hauts de France.

ARTICLE 4 : Mme Mélinda MOKHTAR est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts de France.

Fait à Lille le 22/03/2022

Le Préfet,

